

## « Règlement d'ordre intérieur de la salle d'escalade Baudet Climbing »

- Les horaires des séances « libre » d'escalade sont à respecter pour ne pas perturber les cours Escakids.
- L'accès à la salle : chaussures extérieur interdite dans la salle, chaussure propre ou chaussette pour déplacement
- Interdiction de boire et manger dans la salle d'escalade, respecter zone d'entrée ou le chalet prévu à cet effet. A l'exception de la gourde d'eau acceptée dans la salle.
- Dans les espaces de grimpe, il est impératif de rester à bonne distance du point de chute potentiel du grimpeur. Distance de sécurité minimale de 2,5 m. Passer derrière l'assureur et non devant.
- Pour des raisons de sécurité, les cordes sont réservées à la pratique de l'escalade. Par conséquent il est strictement interdit de les utiliser comme balançoires.
- L'accès au local de rangement du matériel d'escalade est réservé aux moniteurs.
- Les instructions des responsables de salle sont à suivre par les grimpeurs et par les assureurs.
- Le matériel d'escalade est à demander auprès d'un responsable de salle et à lui restituer après la séance.
- Il est interdit de courir dans la salle d'escalade avec les chaussons d'escalade.
- L'usage de magnésie n'est autorisé que sous forme liquide ou en boule.
- En cas de litige ou de doute sur un point de règlement ; c'est au moniteur en charge de la séance qu'appartient la décision finale.

Pour rappel, merci de vérifier que vous êtes assurés en cas d'accident.